

DÉPARTEMENT DU VAR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JPP/CRH/VG/AB

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

Effectif du Conseil d'Administration	17
Membres en exercice	17

Télétransmission en Préfecture	28 FEV. 2024
Date Réception	28 FEV. 2024

Le vingt-un février deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 16 février, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes SOLER, BLESIOUS, GATTO, JACQUEMIN, CHIERICO
MM. PERONA, BOURDIN, CAVIGLIOLI, Membres

ABSENTS EXCUSES : Mmes EL AKKADI, CREPET, BONNOT, CREPIN, CALAMUSA-LEMAITRE
MM PETIT, JOUANIC, Membres

REPRESENTES:

Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom : M. Laurent PETIT à Mme Josette CHIERICO, Mme Sandrine CREPET à M. Patrick PERONA et Mme Nelly BONNOT à M. Michel BOURDIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-Thérèse GATTO

DELIBERATION N° 335 / 24	<u>RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE</u>
Affiché du 28 FEV. 2024	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Au 28 AVR. 2024	<u>ANNEE 2024</u>

Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente expose :

L'Article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Rapport d'Orientation Budgétaire est obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants ; les dispositions du présent article s'appliquent aussi aux Etablissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Ce rapport fixe les orientations budgétaires envisagées avec les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en outre une synthèse sur la structure et l'évolution des effectifs. Il invite donc à une démarche d'anticipation et d'optimisation des dépenses et des ressources.

Le Budget 2024 du C.C.A.S.

Total Budget Fonctionnement 1 339 000 € nouveaux crédits + 238 979,89 € reports = 1 577 979,89 €

Total Budget Investissement 38 500 € nouveaux crédits + 804 531,39 € reports = 843 031,39 €

➤ Soit un budget global de 2 421 011,28 €

I – Fonctionnement :

Principales Dépenses :

➤ Montant charges du Personnel	985 000 €
➤ Frais financiers (remboursement des intérêts)	142 684.69 € (dont ICNE – 124,45 €)
➤ Charges à caractère général (Ateliers, Programme de Réussite Educative, Entretien des bâtiments, maintenances diverses, assurances, téléassistance, portage de repas à domicile...)	392 979,89 €
➤ Virement à la section d'investissement	0 €
➤ Dotation aux amortissements	28 326.84 €
➤ Autres charges (secours et subventions)	28 000 €
➤ Charges spécifiques	988.47 €

Principales Recettes :

➤ Remboursement sur charges de personnel	36 000 €
➤ Produits des services (Concessions, portage de repas, téléassistance, remboursements par les budgets annexes...)	206 000 €
➤ Subvention de la ville	500 000 €
➤ Autres subventions (PRE, Aide légale, APA...)	163 000 €
➤ Loyers des établissements + loyer conventionné	422 000 € (si loyer Ehpad 360 000 €)
➤ Autres produits financiers (recette du Casino)	10 000 €
➤ Produits spécifiques (annulations, remboursements)	2 000 €

II – Investissement :

Principales Dépenses :

➤ Remboursement Emprunt en capital	155 289.46 €
➤ Etudes, équipements et travaux :	185 741.93 €
Chapitre 20 : concessions, licences, frais d'études	15 000.00 €
Chapitre 21 : petit équipement (informatique, mobilier ..)	170 741.93 €
➤ Travaux en cours	500 000.00 €
➤ Prêts autres (personnel)	2 000.00 €

Principales Recettes :

➤ F.C.T.V.A	8 173.16 €
➤ Amortissements de la section de fonctionnement	28 326.84 €
➤ Virement de la section de fonctionnement	0 €
➤ Prêts autres (personnel)	2 000.00 €

La subvention d'équilibre municipale requise dans le cadre des orientations budgétaires s'élèvera à 500 000 €.



Les emprunts contractés par le CCAS

2 Emprunts : reste dû au 01/01/2024 de 2 980 963.37 €

➤ 1 Emprunt souscrit en 2006 pour l'achat de la Résidence Autonomie « La Respélido »

Montant emprunté : 550 000€

Reste dû au 1^{er} Janvier 2024 : 222 793.15 €

Fin de l'emprunt : 25/05/2031

➤ 1 Emprunt souscrit en 2008 pour la construction de l'EHPAD « Eaux Vives » :

Montant emprunté : 4 097 750.31€

Reste dû au 1^{er} Janvier 2024 : 2 758 170.22 €

Fin de l'emprunt : 25/10/2038

Les Personnels du CCAS au 1^{er} Janvier 2024

❖ 17.20 postes ETP (contre 18.40 en 2022)

Les effectifs permanents 16.40 ETP, titulaires et non-titulaires, se décomposent de la façon suivante

- 1 Directeur
- 1 Directrice adjointe
- 1 Coordonnateur du PRE, en CDD
- 0.9 Rédacteur Principal de 1^{ère} classe
- 1 Rédacteur Principal de 2^{ème} classe (départ à la retraite prévu octobre 2024)
- 1 Rédacteur au Pôle social
- 2 Adjoints Administratifs Principal de 1^{ère} classe
- 1 Adjoint Administratif de 2^{ème} classe
- 2 Agent sociaux (portage des repas, service courses)
- 1 Psychologue (PRE 50% et Pôle social 50%)
- 1 Assistant Socio-éducatif principal non titulaire (PRE)
- 1 Assistant Socio-éducatif principal (Responsable du Pôle social)
- 1 Assistant socio-éducatif Référent de parcours au PRE
- 1 agent technique à l'accueil
- 0,5 Assistante sociale en CDD

S'ajoutent les agents sur des postes non permanents en Contrat Unique d'Insertion : 1 Contrat aidé à l'accueil, soit 0.8 ETP + un CDD en renfort ponctuel.

❖ La Répartition par service :

➤ **Programme de Réussite Educative : 3,5 agents**

- 1 Coordonnateur
- 1 Assistant Socio-éducatif principal non titulaire > départ à la retraite fin 2024
- 1 Assistant Socio-éducatif
- 0.5 Psychologue

➤ **Pôle Social et accueil : 5,8 agents en poste**

- 1 Rédacteur principal de 2^{ème} classe (Domiciliés et ALT) > départ à la retraite octobre 2024
- 1 Assistant Socio-éducatif Principal Titulaire
- 0.5 Assistante sociale
- 1 Assistante sociale Rédacteur
- 1 Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, chargé de l'accueil
- 0.8 agent d'accueil en contrat aidé
- 0.5 Psychologue



- **Portage des repas**
 - 1 agent social en charge du portage et de la livraison des repas
- **Direction**
 - 1 Attaché, Directeur du CCAS
 - 1 Directeur Territorial, Directeur adjoint du CCAS
- **Comptabilité**
 - 0.9 Rédacteur Principal de 1^{ère} classe
 - 1 Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, également secrétaire du Pôle social
- **Evènementiel**
 - 1 Adjoint Administratif 2^{ème} classe, qui gère les animations et les Marchés Publics
- **Secrétariat / Assistante de Direction**
 - 1 Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe
- **Service courses**
 - 1 Agent social affecté aux courses et aux animations et visites de convivialité
- **Entretien des locaux**
 - Sous-traité à l'entreprise CNS
- **S.A.D. : 1.8 agents affectés au budget annexe non pris en compte dans les ETP du CCAS**
 - 0.8 Agent Social principal titulaire du diplôme CESF, affecté au SAD
 - 1 Adjoint Administratif contractuel

Evolution de l'effectif en ETP en 2024 :

- 2 départs à la retraite fin 2024 et 1 agent en retraite anticipée pour inaptitude
- Le retour d'un agent en longue maladie à l'accueil.

Les grandes orientations budgétaires

Ces orientations sont définies selon 5 axes majeurs plus les compétences spécifiques aux Etablissements : Résidence Autonomie « la RESPELIDO », l'EHPAD « les Eaux-Vives » et le « Service Autonomie A Domicile » :

1. Les actions en faveur des personnes âgées
2. La lutte contre l'exclusion et le risque accru de précarité
3. Le Programme de Réussite Educative (PRE)
4. La Maison d'Ailes, un espace dédié aux femmes
5. Le Pôle Aidant

1 – LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

L'objectif du C.C.A.S est de poursuivre son action en faveur des personnes âgées, en continuant de développer les différentes prestations du service Autonomie à Domicile :

- l'aide à domicile
- le service téléassistance
- le service du portage de repas

✓ A noter que la régie du Portage et de la Téléassistance a été supprimée et une nouvelle régie a été mise en place dans le but d'une simplification : elle permet de fusionner ces prestations en les rattachant à la régie du Service Autonomie à Domicile. Ainsi le produit de ces prestations est désormais réparti sur 2 budgets : environ 2/3 de la recette sera encaissée sur le budget principal et 1/3 sur le budget du SAD.

- Les ateliers pour personnes âgées regroupant divers ateliers favorisant les échanges, la convivialité, la créativité, la mobilité...ont fortement augmenté en 2023. Les activités pour les personnes âgées représentent donc un coût de 30 360 € sur 2023.

Ce budget ne comprend pas les événements ponctuels (sorties - 3 par an, randonnées, bals - 1 par mois, semaine bleue). Le pôle Événementiel a son propre budget de 20 918 € en 2023.

❖ Le service téléassistance :

Il est à noter que dans le cadre de l'APA, le Conseil Départemental peut prendre en charge une participation du service téléassistance. La prestation de télé assistance et la gestion des appels est confiée à « Présence Verte » dans le cadre d'un marché public.

> Au 31/12/2023, 168 personnes âgées (contre 171 en 2022) bénéficiaient de ce service.

❖ Le service du portage des repas :

Le service du portage des repas à domicile comptait 46 bénéficiaires au 31 décembre 2023 (contre 57 en 2022). La distribution des repas est effectuée par un seul agent.

> En 2023, le nombre de repas servis est de 15 353 contre 15 731 repas en 2022. Le nombre de repas servis est en baisse depuis 2020. Les frais de personnel représentent 39 596 € (1 agent affecté à plein temps au service).

Le Conseil Départemental, dans le cadre de l'APA, peut aussi prendre en charge une participation au portage des repas. Cette participation correspond au minimum à la moitié du prix du repas.

❖ Le service « courses-animation-prévention » pour les personnes âgées :

Le CCAS dispose de deux minibus dont un mis à disposition gratuitement par la société VISIOCOM pendant 3 ans, qui se finance au travers de la publicité. L'un de ces véhicules bénéficie au service courses.

> ce service, proposé tout au long de l'année, compte environ 30 usagers par semaine.

Par ailleurs, les minibus sont également utilisés par des associations hors CCAS (Maison des Services, Association Lou Terraire, Promo Soins, EPAFA, Comité de jumelage...). Au 31/12/23, ont été recensés, 197 usagers adultes et 284 adolescents véhiculés dans le cadre de leurs activités.

Le coût total du service courses représente 27 707 € en 2023, dont 27 649 € de charges de personnel.

2 - LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

❖ Domiciliation :

Le CCAS a l'obligation de domicilier les personnes sans domicile stable ou fixe. Une loi fixe le cadre de ce dispositif qui permet aux bénéficiaires de retrouver leurs droits.

> En 2023, 84 demandes ont été validées

8 demandes en cours d'instruction ont été refusées

19 dossiers ont été radiés

35 dossiers ont été renouvelés

❖ Aide Facultative et Aide Légale

Fond Social de l'Eau

Le CCAS gère depuis 2011 le Fond Social de l'Eau. Le dossier est traité de la façon suivante :

- Etude sociale du dossier par les Assistantes Sociales
- Accord FSE : Paiement 1/3 par le FSE VEOLIA/ 1/3 par le CCAS/ 1/3 par le demandeur

Le Fonds alloué pour 2023 était de **3 500 €**.

> En 2023, **37 familles** ont pu en bénéficier. La commission des secours a émis **5 refus**.

NB : Si les conditions sont remplies et après l'aval de la Commission des Secours, une aide peut être accordée dans le cadre des secours d'urgence du CCAS.

Secours d'Urgence et Aide alimentaire

Pour faire face à la demande, **24 518 €** ont été distribués pour les secours (contre 16 267 € en 2022):

- dont **23 345 €** pour les aides d'urgence plutôt en hausse par rapport à 2022 (Aide à l'énergie, Fonds Secours Eau, prise en charge de mutuelle, factures EDF et gaz...)
- dont **1 173 €** alloués sous forme de bons alimentaires (en augmentation).

<u>SECOURS 2023 : AIDES D'URGENCE</u>	<u>Montant reversé</u>
Aide à l'énergie	9 750,00 €
Fonds de Secours Eau	3 889,30 €
Alimentaire	1 173,33 €
Hébergement d'urgence	6 378,30 €
Autres secours (matériel médical, assurances...)	1 400,69 €
Secours scolaires (Cantine, transport...)	327,00 €
EDF/Gaz	300,00 €
Secours au personnel	1 300,00 €
Montant total des secours	24 518,62 €

Colis de Noël

Le nombre de bénéficiaires pour les colis de Noël était de **1 750** colis distribués en 2023, contre **1520** en 2022.

Micro - Crédit

Ce dispositif est toujours en vigueur. Le CCAS a l'obligation morale de suivre les familles qui auront pu obtenir le crédit. Ce dispositif peut être proposé aux personnes n'ayant pas accès au crédit dit « normal » et qui ne sont pas en commission de surendettement.

- > En 2023 : sur 8 demandes traitées, 2 dossiers seulement ont été validés, 6 ont été refusés.

3 – LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Le PRE de Fréjus porte à bout de bras des situations d'enfants et de leur famille à profil social très dégradés, avec des problématiques multiples cumulées. Co-construit avec les partenaires concernés, le PRE permet le suivi, en moyenne sur une année, de **99** enfants dans le cadre d'un parcours individualisé proposé à leur famille, en concertation et collaboration avec l'école et les partenaires concernés. La désertification médicale et l'impossibilité d'obtenir des RDV avec certains professionnels de santé, comme les orthophonistes, n'a fait qu'accroître les difficultés d'apprentissage d'enfants, entrant pour la majorité dans le champ du handicap.



Les principaux motifs d'entrée dans le programme sont : le défaut d'accès aux soins, la carence éducative ou l'absence de lien avec l'école, ou bien encore une situation sociale et/ou familiale dégradée. Les référents de parcours effectuent un difficile et délicat travail de guidance parentale, tant dans l'accompagnement aux démarches nécessaires au bien-être de l'enfant qu'en faveur de la cellule familiale elle-même. Un travail qui se veut de plus en plus complexe face à l'absence de certaines ressources partenariales (fermeture du centre social et culturel du quartier de l'Agachon, absence de halte-garderie sur le quartier de la Gabelle...)

L'Equipe de Réussite Educative (ERE) observe une dégradation de la condition sociale des situations orientées vers le PRE, désormais confronté à des enfants et leur famille cumulant de multiples problématiques : précarité financière, violences intrafamiliales, difficultés d'intégration (barrière de la langue notamment), absence de formation et chômage, carence éducative (absence de modèle parental), etc.

La subvention accordée en 2023 était de 118 000 € et la recette perçue s'établit à 139 500 € avec le solde de 2022. La subvention est maintenant allouée par le Préfet de Région qui la notifie à la DDETS. A noter l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2700 € en 2023 obtenue auprès de la DDETS après réponse à un appel à projet dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le PRE résumé en quelques chiffres :

- 76 situations en file active en moyenne
- 31 nouvelles situations en 2023
- 41 sorties avec pour motifs principaux : objectifs atteints, relais de droit commun
- 99 situations suivies au total en 2023, soit 3 de moins qu'en 2022 en dépit d'accompagnements de plus en plus intensifs liés au cumul des problématiques rencontrées par les familles et à la dégradation de leur situation.

4 – LA MAISON D'AILES

La ville a souhaité créer un espace ressources pour les femmes et filles leur permettant un accès facilité à l'information, à leurs droits et leur offrant la possibilité de rencontrer les acteurs susceptibles de leur apporter l'aide nécessaire dans les différentes problématiques qu'elles rencontrent.

La Maison d'Ailes a vu le jour en novembre 2022 et a permis sur toute l'année 2023 de réunir en un même lieu différents partenaires institutionnels et associatifs spécialisés qui ont proposé de l'information, des permanences, des rencontres ou encore des ateliers (accès au droit, accès à l'emploi, aide aux victimes de violence, soutien psychologique, atelier parentalité, conseil conjugal et familial, etc...) afin d'accompagner les femmes et les filles dans leurs démarches et leurs besoins. Chaque semaine, un socle de permanences assurées par le Planning Familial, l'AAVIV, le CIDFF, EGEE, et En Chemin, ont permis à ces femmes, selon leurs besoins, de rencontrer des juristes, une psychologue, une conseillère conjugale et familiale ou une assistante sociale. Des ateliers ont été organisés ainsi que des journées à thème dans le but d'information, de rencontre et d'échanges.

L'espace a proposé également une mise à l'abri avec 6 places pour les femmes victimes de violences conjugales. Ce projet cofinancé par l'Etat et la ville de Fréjus a pour vocation à perdurer dans le temps.



5 – LE POLE AIDANT

Depuis 2019 le café des aidants est mis en place sur la commune, en partenariat avec l'association Française des Aidants. Les réunions ont lieu une fois par mois au Casino Viking à Fréjus et sont animées par la psychologue du CCAS ainsi qu'un travailleur social. La signature de la "Charte Ville Aidante" en 2020, en partenariat avec l'association France Alzheimer Var, a permis la mise en place d'actions spécifiques pour les personnes malades et leurs proches aidants : ateliers et resto mémoire.

Une évaluation des besoins de soutien psychologique et social, en faveur des aidants familiaux a fait émerger la création du service Pôle aidants en 2022. Son développement permet aujourd'hui la création d'actions spécifiques, individualisées ou de groupe, notamment les formations des aidants familiaux ; deux formations distinctes sont proposées aux aidants pour les soutenir dans leur accompagnement.

En 2023, la progression de ce service (**115 aidants en file active**) a permis de développer des ateliers de soutien pour amoindrir les effets du stress et de l'anxiété ressentis en majorité par cette population, leur permettant de s'accorder un moment de répit dans leur quotidien (ateliers bien être, ateliers créatifs, après-midis détente, restos mémoire, sorties...)

Ce pôle dispose d'un budget spécifique qui comprend essentiellement 2 volets : la communication et la formation. Les formations complémentaires pour les aidants sont prévues et dispensées au sein du CCAS. Ce dispositif est voué à être pérenne.

LES BUDGETS ANNEXES ET LES ETABLISSEMENTS RATTACHES

LE SERVICE « AUTONOMIE A DOMICILE »

Ce service comprend 19 assistantes de vie plus 3 agents administratifs au 31 décembre 2023. Soit un effectif global de 22 agents.

- ✓ 12 titulaires en activité dont 2 agents à temps partiel
- ✓ 10 non-titulaires dont 8 agents à temps partiel

L'activité prévisionnelle 2024 est établie normalement d'après le réalisé n-1 : **22 083 heures à fin décembre** (Pour mémoire, 21 717 heures réalisées en 2022).

- Soit 18 252 heures facturées au titre de l'APA et l'Aide Sociale
- Soit 3 831 heures facturées pour les Caisses de retraite et Tiers payants

Budget de fonctionnement pour 2024 : **668 000 €** soit une prévision initiale de 24 000 heures

- Soit 18 000 heures au titre de l'APA et l'Aide Sociale
- Soit 6 000 heures au titre des Caisses de retraite et Tiers payants

LES EAUX - VIVES

Le budget primitif de l'EHPAD « Les Eaux – Vives » pour 2024 est de

- Exploitation : **4 839 900 € Dépenses / 4 845 919 € Recettes**
- Investissement : **92 000 € Dépenses / 62 000 € Recettes + Autofinancement 84 933 €**

Les résultats de l'année N-1 ne sont plus repris mais intégrés dans l'autofinancement.

LA RESPELIDO

Le budget primitif de la Résidence Autonomie « La RESPELIDO » pour 2024 est de :

- Exploitation : **648 000 €**
- Investissement : **19 500 €**

Les résultats de l'année N-1 seront repris par décision modificative.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriale modifié par la loi NOTRE N°2015-991 du 7 Août 2015,

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 du Centre Communal d'Action Sociale,

SOMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 21 Février 2024 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

POUR EXPEDITION CONFORME

**POUR LE PRESIDENT,
LA VICE - PRESIDENTE**

Nasima BARKALLAH

FRÉJUS

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le 28/02/2024



ID : 083-268300449-20240221-335_24-DE